



Direction Générale de l'Armement

Comité Technique de Réseau extraordinaire

du 11 mai 2020

www.fnte.cgt.fr

Déclaration liminaire

Monsieur le Délégué,
Mesdames et messieurs,

La crise sanitaire que nous subissons connaît depuis ce matin un moment charnière : celui du retour au travail de centaines de milliers de salariés dans le pays, confinés depuis près de deux mois.

Pour la **CGT**, le déconfinement se veut réfléchi car il a été l'objet de discussions dans bon nombre de CHSCT et groupes de travail pour définir le plus précisément possible les mesures de protection face au risque COVID-19 à mettre en place dans les différentes situations de travail.

Pour la **CGT**, il se veut progressif, à l'appui d'un calendrier de remontée des activités dans les centres, en concertation avec les CHSCT locaux, dans un contexte où le télétravail reste à privilégier avec des moyens officiels adaptés fournis par l'employeur.

Parce que la santé des personnels est l'axe principal qui les anime, les représentants CGT ont participé aux discussions sur les stratégies d'activités, y compris pour celles qui ont perduré pendant la crise.

Pour la **CGT**, le retard à l'allumage pour convoquer certains CHSCT est inadmissible. Nous voulons parler, à minima, de Balard, Arcueil ou DGA ITE. Dans quelles instances ont eu lieu l'analyse des conditions de travail pour celles et ceux qui ont été présents sur leur lieu de travail pendant la crise ? Dans quelles instances ont été discutées les modalités de remontée de l'activité dans les phase 2 et 3 du PRPA ? Il n'est pas acceptable que le CHSCT de ces emprises n'ait pas été convoqué autant de fois que nécessaire.

Pour la **CGT**, au-delà du fait que nous comprenons la logique de remontée des activités de la DGA, nous refusons que les agents soient confrontés sur le terrain à une « urgence de produire » sans que soit décidées et tracées l'intégralité des mesures organisationnelles et la fourniture de tous les moyens de protection. Ceci commençant par la garantie de nettoyage et de désinfection de nos locaux de travail. Comment les contrats qui lient les sociétés d'entretien avec la DGA ont-ils été modifiés pour prendre en compte les obligations sanitaires et assurer la protection des salariés ?

Au regard des difficultés d'approvisionnement des masques, lingettes, produits désinfectants, la **CGT** vous demande monsieur le délégué que dans les comités de suivi des PRPA soit renseignés les stocks et indicateurs de tension pour ces produits stratégiques, avec un reporting régulier vers les CHSCT. Pour cela nous vous demandons d'officialiser ce suivi dans le PRPA DGA dès aujourd'hui.

L'ordre du jour du CTR d'aujourd'hui contient aussi la déclinaison à la DGA de l'ordonnance « congés et RTT » du 15 avril 2020 voulue par le Ministère de la Fonction Publique. La **CGT** dénonce les inégalités de traitements des personnels alors même que la situation dans laquelle le pays a été placé est dû à l'impossibilité nationale de protéger sa population.

Le redémarrage des activités de la DGA dès ce matin se fait dans un contexte particulier où se mêlent, dans l'esprit des agents, la conscience de devoir reprendre les travaux mis à l'arrêt mi-mars et la « toxicité » de l'atmosphère dans laquelle cela se passe, que ce soit dans les bureaux, dans les ateliers de préparation ou sur les bancs d'essais.

Tout comme l'ont fait ceux qui siègent aux CHSCT depuis deux mois sur le terrain, la **CGT** met toujours en première place de ses préoccupations l'obligation qu'a l'employeur de garantir la santé de tous les personnels y compris sur l'aspect moral en limitant les contraintes RH de cet épisode de crise dont le travail pour le surmonter ne fait que commencer.

Les personnels comptent sur vous.

Nous vous remercions monsieur le délégué.
